

Consultations pré-budgétaires 2021
Mémoire de l'Association Canadienne du Ciment (ACC)
12 février 2021

Présenté à M. Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

L'Association Canadienne du Ciment (ACC) est le porte-parole de l'industrie du ciment au Canada. Elle regroupe cinq entreprises exploitant des cimenteries et des terminaux de ciment, y compris trois entreprises ayant des opérations au Québec : Ciment Ash Grove – une société CRH; Lafarge Canada; et Lehigh Hanson.

Notre industrie est un acteur économique important pour le Québec et supporte un grand nombre d'emplois à travers la province. L'industrie québécoise du ciment et du béton contribue plus de 13 milliards par année en termes d'impacts directs, indirects et induits et près de 27 000 emplois directs et indirects. Nos activités (ciment, béton et granulats) contribuent à l'économie locale et régionale partout au Québec. Avec nos alliés du secteur du béton, nous produisons les matériaux requis pour les grands projets d'infrastructure, les bâtiments, les routes, les ponts, les barrages et ouvrages d'eau, et bien sûr, nos écoles et nos hôpitaux.

En ce moment crucial où le Gouvernement du Québec doit planifier la relance d'après-pandémie, nous tenons à réitérer notre volonté de travailler avec le gouvernement pour une reprise économique forte, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs québécois en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES). Pour ce faire, nous sommes d'avis que votre gouvernement peut agir dès maintenant sur plusieurs fronts.

Tout d'abord, **des investissements majeurs en infrastructure sont nécessaires**. Malgré les promesses répétées d'investissement de milliards de dollars en infrastructure par les différents paliers de gouvernement depuis plusieurs années, les projets concrets et la création d'emplois dans le secteur de la construction tardent à se concrétiser. Notre première recommandation est que le gouvernement du Québec assure une forte reprise économique post-COVID en construisant les infrastructures nécessaires à nos collectivités dans toutes les régions du Québec. Les projets de construction impliquent en majorité des matériaux locaux et des entreprises locales et régionales. Des fonds publics dépensés pour des projets d'infrastructure sont donc des investissements qui demeurent au Québec pour la plus grande partie.

Deuxièmement, nous recommandons **une modernisation des processus gouvernementaux d'approvisionnement et d'acquisition** afin d'augmenter la valeur des investissements publics. La pratique courante est de baser les décisions d'attribution de contrat sur le coût initial d'un projet,

ignorant le fait que dans plusieurs cas, la solution présentant le coût initial le plus bas est aussi celle qui occasionnera les plus grands coûts à long terme. Nous recommandons que les décisions liées aux infrastructures (environnement bâti et réseau routier) soient supportées par une analyse des coûts sur l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure. En rendant obligatoire une prise de décision qui inclut l'analyse des coûts et des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures pour tous les projets financés en tout ou en partie par la province, le gouvernement du Québec obtiendrait des infrastructures de plus grande valeur et à moindre coût, tout en contribuant aux objectifs de réduction des GES. Par exemple, une analyse réalisée en 2017 par un économiste indépendant pour le compte de l'ACC a conclu que l'implantation d'un processus systématique de sélection des revêtements routiers basée sur l'analyse du coût sur toute la durée de vie de la chaussée produirait des économies récurrentes de l'ordre de 36 à 56 millions par année pour les contribuables québécois par rapport à l'attribution des contrats sur la base du coût initial.

Une modernisation des processus d'approvisionnement et d'acquisition de biens pourrait aussi contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) par l'établissement d'un système qui favorise l'adoption de solutions et de produits faibles en carbone. Notre industrie fait preuve d'innovation en ce domaine et nous recommandons que le gouvernement favorise, par ses politiques d'approvisionnement, une utilisation accrue du *ciment Portland au calcaire*. Ce type de ciment a une plus faible teneur en carbone et réduit les émissions de CO₂ de 10% par rapport au ciment ordinaire, sans aucun coût additionnel. Si le ciment Portland au calcaire remplaçait tout le ciment consommé au Canada, il permettrait de réduire annuellement de près de 1 million de tonnes les émissions de GES au pays. L'utilisation « par défaut » de ce type de ciment est possible si les gouvernements mettent en place des incitatifs pour son utilisation. Le Gouvernement du Québec, en tant que donneur d'ouvrage important, pourrait exiger que tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement soient réalisés avec ce type de ciment, qui est utilisé en Europe depuis plus de 30 ans. Il convient ici de noter que ce ciment rencontre toutes les normes de construction en vigueur au Québec.

Dans le même ordre d'idée, nous pensons que le gouvernement devrait **favoriser la production locale** pour tous les produits et matériaux lorsque possible. Bien que les cimenteries du Québec ne produisent pas à pleine capacité, il y a néanmoins des importations de ciment au Québec (en provenance de la Turquie, la Grèce, la Croatie et les États-Unis), en particulier à cause des écarts de coûts entre le ciment québécois et le ciment provenant de l'étranger. Ces disparités de coûts sont principalement le résultat de deux facteurs: des coûts de main-d'œuvre moins élevés et, surtout, des politiques environnementales et climatiques moins strictes dans les marchés d'importation. C'est pourquoi les importations de ciment entraînent non seulement une perte d'opportunités économiques pour les Québécois et les Québécoises, mais aussi une augmentation des émissions de GES, ce qui va à l'encontre des engagements du Québec en matière de changement climatique. Cette "fuite de carbone" est exacerbée par les émissions de GES supplémentaires dues au transport du ciment à partir de marchés éloignés. Des analyses du

cycle de vie réalisées par l'OCDE ont permis d'évaluer que les émissions supplémentaires dues au transport du ciment sont importantes. Par exemple, le transport de ciment de la Turquie jusqu'à Montréal ajouterait entre 13 et 20 % à la teneur en carbone de ce ciment par rapport à l'intensité moyenne en carbone de la production de ciment du Québec. L'intégration d'un facteur carbone dans les pratiques d'approvisionnement serait donc un moyen efficace de soutenir la production locale.

Il nous apparaît important que le gouvernement du Québec prenne les mesures nécessaires pour non seulement combattre les changements climatiques mais aussi pour permettre à la société québécoise de s'y adapter. **Cela passe par le choix de matériaux de construction durables et permettant d'augmenter la résilience des communautés.** À cet effet, la durabilité inégalée du béton, sa résistance aux conditions climatiques extrêmes et à d'autres dangers, sa recyclabilité et sa provenance locale, combinées au fait qu'il absorbe le CO₂ tout au long de sa vie, font du béton le matériau de choix pour un environnement bâti durable. Plusieurs travaux de recherche montrent d'ailleurs que le béton peut offrir la plus faible empreinte carbone sur le cycle de vie des bâtiments et autres infrastructures.

Enfin, nous incitons le gouvernement à **s'attaquer au problème grandissant de disponibilité de la main d'œuvre.** Les cimenteries et les producteurs de béton du Québec ont une capacité de production suffisante pour fournir tout le ciment et le béton utilisé dans la province. Malgré cette stabilité de l'approvisionnement, la capacité de l'industrie à livrer le béton sur les sites de construction s'avère parfois problématique. Les producteurs de béton connaissent une pénurie importante de main d'œuvre spécialisée, en particulier en ce qui concerne les opérateurs de bétonnières pour les camions de béton prêt à l'emploi, ce qui affecte notre capacité à acheminer le produit. Des ajustements aux politiques gouvernementales en matière d'emploi, de formation et d'immigration pourraient contribuer à atténuer ce problème.

Nous réitérons la volonté de notre secteur à travailler de concert avec le gouvernement afin de bâtir un Québec économiquement fort et qui pourra s'affirmer comme un leader dans la lutte aux changements climatiques. Mais la contribution de notre industrie repose sur l'engagement du gouvernement à donner suite aux recommandations de ce mémoire.

Nous vous invitons à contacter monsieur René Drolet, de l'ACC, pour toute question ou commentaire sur ce mémoire, et pour initier une discussion sur la mise en place de mécanismes et programmes qui permettront à notre industrie de demeurer un acteur économique important pour le Québec. Il peut être rejoint par téléphone au 613.266.8074 ou encore par courriel à l'adresse suivante : rdrolet@ciment.ca.